



Réf. Farde e-Assemblées : 2507834

N° OJ : 132

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Asbl "Brussels Major Events".- Subside 2023 : 14.050,95 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2023;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 14.050,95,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2023, à l'asbl "Brussels Major Events" comme soutien à la Kermesse 2023.

Annexes :